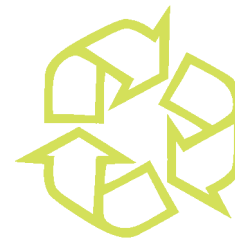


Bien trier ! ...



..... **Les collectes en porte-à-porte.**

- Les déchets organiques
- Les PMC
- Les papiers/cartons
- Les déchets résiduels (conteneur à puces)

..... **Les collectes par apport volontaire.**

- Les bulles à textiles
- Les bulles à verre

..... **Le parc à conteneurs**

..... **Les collectes de déchets à domicile sur appel.**

Service à la demande

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre dans un parc à conteneurs ou pour tout citoyen qui le désire, un service à la demande est proposé par l'intercommunale IDEA. Pour 10 € les 2 m³, l'IDEA Propreté Publique collecte, à la demande des ménages, tous les déchets pouvant être déposés au parc à conteneurs hormis les inertes et les PMC. Ces déchets devront être triés, conditionnés ou liés pour être prêts à l'enlèvement (quantité maximale de 6m³ par trimestre).

Plus d'infos sur le service à la demande?

Contactez le service du lundi au vendredi entre 9h00 et 15h30 : **065/41.27.29**

a) Collectes en porte-à-porte

1) Les déchets organiques

(sacs biodégradables de 25 litres)

Les déchets fermentescibles :

- Restes de repas
- Epluchures de fruits et légumes
- Marc de café et sachets de thé
- Coquilles d'œufs, de noix, de moules

Les autres déchets :

- Aliments périmés (sans emballages)
- Langes d'enfants
- Mouchoirs et serviettes en papier

Les petits déchets de jardin :

- Plantes d'appartement
- Herbes
- Fleurs fanées
- ...

- Emballages biodégradables
- Litières biodégradables
- Papiers essuie-tout

Interdit :

- Films plastiques
- Lingettes
- Emballages plastiques
- Langes d'adultes
- Litières non-biodégradables
- Cendres
- Papiers-cartons
- PMC
- Verres

2) Les papiers/cartons et «PMC»

Papiers/cartons

- Sacs en papier et boîtes en carton
- Journaux, revues, dépliants - Livres
- Papier à lettre et pour machine
- Journaux, revues et dépliants

Interdit

- Papier souillé ou gras - Papier peint
- Papier aluminium - Papier cellophane
- Pas de film plastique avec les revues**

Les sacs «PMC»

- Emballages métalliques
- Bouteilles et flacons en plastique (aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques)
- Cartons à boissons vides
- Pas de bidon en plastique accroché aux liens de fermeture du sac PMC**

Interdit :

- Tous les autres emballages et objets en plastique (ex. pots de jardinage, barquettes, sacs en plastique, films d'emballage, ..)
- Emballages qui ont contenu des substances toxiques ou corrosives et les seringues
- Papier aluminium - Frigo-lite

b) Apports volontaires

1) Les bulles à textiles

Donnez une seconde vie à vos vêtements !

Veiller à la propreté des vêtements (n'oubliez pas qu'ils seront portés par d'autres personnes). Emballez vos vêtements dans un sac en plastique et portez-les à **la bulle à textiles**. Vous pouvez également déposer de la maroquinerie, des chaussures liées par paire, de la lingerie et du linge de maison.

Aucune possibilité de recyclage pour les vêtements déchirés, sales, mouillés, les déchets de couture, les chaussures dépareillées, les bottes en plastique, les coussins, les édredons, les chiffons et autres déchets. **Jetez-les comme vos déchets ménagers.**

2) Les bulles à verre

Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent entièrement vides
Pas de couvercles ni de bouchons
Verre incolore et coloré séparé

Interdit :

Verre résistant aux hautes températures
Porcelaine et céramique
Récipients en terre cuite
Opaline et cristal
Verre plat tel que vitres et miroirs
Ampoules et tubes néon

c) Le parc à conteneurs

Huiles et graisses végétales

Huiles minérales

Déchets spéciaux des ménages (peintures, batteries, solvants, produits chimiques, aérosols, tubes néon, seringues, radiographies, médicaments périmés, produits phytosanitaires, etc).

Piles

Encombrants

Encombrants bois - P.M.C. - Textiles

Déchets inertes

(briques, béton, déchets de construction, etc).

Métaux - Déchets électriques et électroniques (RECUPEL)

Papiers/cartons - Flacons et bouteilles en verre

Déchets verts

(branches, tontes de pelouses, feuilles d'arbres, etc.)

Les pneus de voiture, de moto et de mobylette des particuliers sont acceptés uniquement **sur le site de Cuesmes** (rue de Ciplly n° 265) ainsi qu'au **parc à conteneurs du Roeux** (rue de la Station) uniquement.

Attention, cinq pneus par an et par ménage.

Les déchets d'asbeste-ciment (plaques ondulées ou planes, ardoises, etc.) peuvent être déposés uniquement sur **le site de Cuesmes** (rue de Ciplly, 265) ainsi qu'au **parc à conteneurs de Manage** (rue de Bellecourt, 48) uniquement.

Quantité maximale de 12 m² ou 200 kg (2 big bags) par ménage et par an.

3) Le conteneur à puce

Le reste ...

